Eléments sur Bayonne et Linky et appel à souscription des collectifs Aveyron

Bonjour,

- 1) Quelques éléments sur ce qui se passe à Bayonne à propos du Linky
- 2) Appel à souscription des collectifs anti-Linky de l'Aveyron (procédure contre le Syndicat départemental d'énergie)

1) Quelques éléments sur ce qui se passe à Bayonne à propos du Linky

Dernièrement, des articles (par exemple <u>article ici</u>) ont relaté le fait que, apparemment, Enedis avait accepté de respecter les refus des citoyens et passé un accord en ce sens avec la mairie. Plusieurs courriers d'Enedis ont confirmé noir sur blanc ce fait nouveau. Il ne s'agit pas de faire la fine bouche devant ce qui est bien **un succès de la mobilisation citoyenne** qui a contraint le maire à agir et Enedis à reculer... momentanément.

Pour autant, l'affaire n'est pas si simple :

- les installateurs de Linky continuent leurs méfaits et à poser des linky chaque fois qu'ils le peuvent
- Enedis a certes été obligé de reculer momentanément, mais ils ont vite rectifié le tir en rappelant que leur objectif est bien de **mettre des linky à tous les Bayonnais** (cf <u>article ici</u>)

Conclusion : il n'y a pas de méthode miracle, seule la lutte pied à pied (cf mon mail précédent) permet d'empêcher la pose des Linky, et il n'y a bien entendu rien à attendre de bon de la part de la direction d'Enedis.

NB : on notera que les impayables zozos dirigeants de l'UFC-QueChoisir ont cru pouvoir profiter de cette affaire pour <u>stigmatiser les collectifs citoyens et les communes qui résistent</u> à enedis. Pour mémoire, <u>la direction de l'UFC-QueChoisir n'est absolument pas contre Linky</u> et, ceci explique cela, a même été <u>prise la main dans le sac</u> à faire <u>un lucratif business avec</u> enedis.

2) Appel à souscription des collectifs anti-Linky de l'Aveyron (procédure contre le Syndicat départemental d'énergie)

Je relaie cet appel des Collectifs de l'Aveyron qui ont entamé une procédure très intéressante vis à vis du Syndicat départemental d'énergie de leur département. C'est une piste qui mérite d'être explorée, merci d'avance à celle et ceux qui voudront bien contribuer (ici https://www.lepotcommun.fr/pot/e6a10xhk), même modestement. Toutes les explications cidessous :

	Message	transféré	
--	---------	-----------	--

Sujet: Fwd: Recours contre le SIEDA, appel aux dons

Date :Sat, 8 Sep 2018 20:45:14 +0200

De :collectif vallon <collectif vallon @gmail.com>

Bonsoir,

suite à la mise en demeure du SIEDA par 140 aveyronnais, le syndicat n'y a pas donné suite.

Le choix des collectifs aveyronnais ayant donné leur avis a été de continuer, ce recours doit être présenté au 14 septembre.

Il a pour but de demander au juge d'annuler la décision du SIEDA de ne rien faire quant aux demandes qui nous lui avions exposées lors de la mise en demeure, disponible pour rappel en cet article :

 $\underline{https://www.midilibre.fr/2018/05/03/compteur-linky-en-aveyron-140-usagers-mettent-endemeure-le-sieda, 1665275.php}$

Si nous obtenons gain de cause, le SIEDA devra intervenir, mais sans que le juge n'en définisse clairement les modalités. Mais si le SIEDA fait de nouveau mine de ne rien faire ou de s'éloigner trop de nos exigences, il s'expose à un nouveau contentieux.

Cette procédure peut paraître légère, nous en avons conscience, mais nous devons aller au bout car elle inaugure en quelque sorte des pistes non explorées.

Cette décision du juge prendra du temps, c'est pourquoi nous réfléchissons à d'autres types de procédures et idées de façon à ne pas attendre indéfiniment les résultats d'une seule action.

Aussi, pour mener à bien cette procédure, nous faisons un appel aux dons auprès de tous, car nous espérons que cette démarche avec ses limites puisse faire avancer un peu le débat. Selon des modalités qui seront précisées prochainement, chaque collectif ou citoyen-ne d'autres départements pourront se joindre à cette procédure en envoyant le mémoire du recours directement au tribunal en se disant concerné par cette démarche, montrant l'importance au juge du sujet.

Les frais de ce recours sont de 3600 euros, ce qui est un prix raisonnable voire bas par comparaison.

Vos dons peuvent être mis sur le site Le pot commun :

https://www.lepotcommun.fr/pot/e6a10xhk

L'objectif est de 4400 car il comprend les frais de mise en demeure de 840 euros (déjà réglés) mais qui ne s'enlève pas du total récolté sur ce site.

Ne ne pouvons pas accepter les chèques, car nous ne sommes pas des associations et ne disposons pas de compte en banque.

Enfin le nouveau site internet, qui prend une forme plus claire petit à petit, peut vous permettre de retrouver de nombreuses conférences des Jeudis en Questions, des informations du Réseau Environnement Santé de l'Occitanie, et de collectifs d'information aveyronnais sur les compteurs, objets connectés et champs électromagnétiques :

https://ccaves.org/blog/

En vous remerciant bien.

Cordialement.

--

Bien cordialement Stéphane Lhomme Conseiller municipal de Saint-Macaire (33) Animateur du site web http://refus.linky.gazpar.free.fr